

**NOTE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2009
DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE GUYENNE**

Yves d'Amécourt

Le budget primitif 2009 s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 585 507,67 €
- en section d'investissement à la somme de 938 767,46 €

La dette : La dette en capital s'élève au 1^{er} janvier 2009 à 1.206.033 € (670€ par habitant)

1. Recettes : pas d'augmentation des impôts.

AFFECTATION DES RESULTATS

Budget principal

Résultat de l'exercice 2008 (en annexe)	177 478,85
Résultat antérieur reporté :	48 456,35
Résultat à affecter	226 025,20
Résultat d'investissement (années antérieures)	- 248 796,62
<i>Solde des restes à réaliser</i>	<u>74 740,78</u>
Besoin de financement	- 174 055,84
Affectation du résultat de fonctionnement au 1068 en réserves d'investissement	226 025,20
Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2009	51 969,36

Le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les impôts locaux.

- Le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiées pour l'exercice 2009 fait apparaître une augmentation des bases 5.15 % par rapport à 2008. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 450 572 € soit de 4,66 % supérieur à celui de 2008.
- La compensation reversée par la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne au titre de la Taxe Professionnelle passera de 179 750 € à 189 951.31 € soit +10 201.31 € supplémentaire par rapport à 2008 (+5,68 %). Pour information, le taux de la taxe professionnelle sur le territoire est maintenu à 14,52 %.
- Le montant des recettes liées au « droits de mutation » a été revu à la baisse (-40%) afin de tenir compte de la crise économique.
- Nous espérons une augmentation naturelle des recettes fiscales en 2010 sur la commune avec l'installation de TIGF (Taxe Foncière et Taxe Professionnelle).

2. Présentation et vote du budget primitif 2009 de la commune et des budgets annexes

Régie des transports

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2008, majorés du montant de l'annuité d'emprunt concernant l'acquisition du véhicule de

transport en commun et de l'amortissement de cet investissement sur 8 ans. Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget principal est de 33 887.35 €.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 45 672.97 €
- en section d'investissement à la somme de 45 672.97 €

Service de l'assainissement

Section de fonctionnement : Les crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement ont été reconduits selon les consommations 2008 avec quelques ajustements concernant notamment les amortissements supplémentaires.

Section d'investissement : Le chantier de construction de la filière boues et de mise en œuvre de l'autocontrôle arrive à terme. L'Agence de l'Eau a consenti à reconsidérer ce dossier et a alloué une aide de 88 369 €.

Les crédits mobilisés en section d'investissement permettront cette année :

- d'engager une étude de diagnostic réseau préconisée depuis plusieurs années par l'Agence de l'Eau, financée par cette instance et également par le Conseil Général de la Gironde.
- de procéder au remplacement de toutes les bouches d'égout sur le pourtour du boulevard du 11 novembre dans le cadre de la réfection du revêtement de cette voie départementale par le Conseil Général.

Le service d'assainissement dispose également d'une enveloppe de 246 000 € pour engager une nouvelle phase de travaux de mise aux normes de la station d'épuration communale et de 15 000 € en cas de besoin de remplacement de matériel défectueux.

Il y a également lieu de passé un contrat de maintenance pour suivre le fonctionnement de la station d'épuration et de la filière boues.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 168 750.00 €
- en section d'investissement à la somme de 387 032.72 €

Budget principal

Subventions communales aux associations :

- Le CCAS prendra en charge les subventions des associations à caractère social et de solidarité entre les générations.
- Il est également décidé de réviser à la hausse le montant de subventions allouées à la plupart des associations afin de soutenir l'activité associative. Les subventions aux associations d'anciens combattants et prisonniers de guerre sont également uniformisées par souci d'équité. Le versement de certaines subventions notamment pour l'organisation de manifestation sera conditionné à la présentation de projets.

Charges de personnel : La prévision correspond à la charge du 1^{er} trimestre projeté sur une année. Mais, si les personnels qui sont en longue maladie devaient reprendre leur emploi, les charges de personnel seraient amenées à diminuer (voir annexe : Comptes administratifs 2008).

Investissements :

OPERATION	Compte	Désignation	MONTANT
011	2188	Podium / Scène pour la vie associative	6 600
011	2188	Vidéo-projecteur pour la « salle des mariages »	2 800
011	2188	Solde installation informatique	1 786
011	2188	Souffleur pour ramasser les feuilles	700
011	2188	Groupe Electrogène en cas de nouvelle tempête	700
011	2188	Nettoyeur Haute Pression pour les toilettes publiques	700
011	21571	Tracteur / Tondeuse en remplacement du modèle actuel	17 200
011	2313	Mairie Réaménagement pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite, isolation et ravalement des façades	242 048
		Total 011 – mairie – atelier – autres bâtiments publics	272 534
013	2313	Portes fortifiées St Romain-St Léger- de la Font	134 300
013	2313	Columbarium dans le cimetière de Sauveterre	17 000
		Total 013 – patrimoine communal classé ou inscrit	151 300
014	2183	Classe mobile – dispositif Ecole numérique rurale	25 000
014	2183	Ordinateurs Ecole Elémentaire	1 600
014	2184	Chaises / Tables Maternelle	900
014	2121	Arbres cour Ecole Elémentaire	359
		Total 014 – écoles communales	27 859
015	21318	Salle fête (modification électricité)	760
		Total 015 – salle des fêtes	760
016	2312	Réfection Terrain de foot du Closet	37 100
016	2312	Expertise terrain de Bonard et du Closet	3 900
016	2188	Abri de touche terrain de Bonnard	711
016	2188	Stade achat matériel (non affecté)	1 500
		Total 016 – installations sportives	43 211
018	2152	Barrières - Trottoirs Collège	1 250
018	2152	Guirlandes Lumineuses (fêtes de fin d'année)	2 950
018	2152	Signalisation routière	900
018	21534	Eclairage Public	2 200
018	21534	Eclairage Cimetière	2 500
018	2315	Enveloppe travaux voirie rurale	20 000
		Total 018 – Voirie – installations voiries - réseaux	29 800
019	2121	Fleurissement	3 000
019	2121	Fleurissement Bonard report 2008	4 150
019	2031	Etude résorption décharges	7 950
		Total 019 – Environnement -aménagement espaces publics	15 100
7227	21318/040	Provision Travaux en régie	15 000

La dette : La dette en capital s'élève au 1^{er} janvier 2009 à 1.206.033 € - L'annuité 2009 est de 168 159,58 € (amortis : 121359.15 € – intérêts: 46800.43 €)

Un emprunt d'équilibre a été inscrit en section d'investissement afin de permettre l'inscription des opérations concernant l'aménagement de la mairie et la réfection des Portes fortifiées de Saint Romain et de Saint Léger. Les subventions attendues (environ 70000 € - école numérique, DGE état, Conseil Général,...) seront portées en recettes dès notification et le montant de l'emprunt sera diminué d'autant.

annexe :

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Il s'agit là d'un budget partagé puisque la nouvelle municipalité a pris ses fonctions fin mars 2008 et que l'exécution budgétaire annuelle était engagée.

Régie des transports

- Section de fonctionnement : La subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune communal s'élève cette année à 8 058,88 €.
- Section d'investissement : elle est marquée par l'acquisition du bus (118 918,00 €) ainsi que l'emprunt correspondant.

Service de l'assainissement

- Section de fonctionnement : Le produit de la participation pour raccordement à l'égout recouvré cette année se stabilise. La participation est recouvrée en deux fois, l'une au moment du dépôt de déclaration d'ouverture de chantier et le solde un an plus tard.
- Section d'investissement : Les travaux de la filière boues sont en cours d'achèvement et le marché est quasiment liquidé. Le résultat cumulé de l'année, positif, ajouté au report des restes à réaliser, ne nécessite pas d'affectation du résultat.

Budget principal

- Section de fonctionnement : Les principaux chapitres de la section de fonctionnement sont :
 - Les charges à caractère général réalisées pour 391 004,80 € - lesquelles comprennent outre les dépenses de fonctionnement courant, les chantiers réalisés par les agents du service techniques lesquels dans le cadre de travaux dits « en régie » liquidés en section de fonctionnement et immobilisés en section d'investissement. Il s'agit pour l'année 2008 de l'aménagement du local destiné à la permanence des services de *médecine du travail*, dans l'immeuble communal du 7 rue Saubotte (entrée rue René Cassin).
 - Les charges de personnels qui ont augmentées de 12,58 % par rapport à l'exercice 2007 compte-tenu notamment :
 - de la multiplication des arrêts de maladie et de la nécessité de recruter du personnel de remplacement pour pallier les absences – le contrat d'assurance statutaire de la commune compense de manière insuffisante ces arrêts dans la mesure où chaque arrêt est soumis à une franchise de 15 jours ;
 - de la régularisation du paiement des heures supplémentaires qui n'était pas effectué auparavant;
 - de l'attribution réglementaire de la Nouvelle Bonification Indiciaire aux agents qui devaient la percevoir de droit depuis un certain nombre d'années (agent polyvalent dans les communes de moins de 2000 habitants) ;
 - de la revalorisation des traitements des agents de catégorie C ;
 - du recrutement d'un ingénieur territorial à temps partiel depuis le 18 juin 2008 pour la PLU, la subvention correspondante ne nous sera versée qu'en 2010.
 - du recrutement de deux agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi financés en 2008 à hauteur de 70 %. Le financement apparaît dans une autre partie du budget.

Les mises à disposition de personnels entre les différentes collectivités (commune, CCAS) et leurs budgets annexes (régies transport, assainissement et RPA) sont quantifiées et font l'objet de remboursement de frais entre budgets. Elles sont réévaluées chaque année.

En revanche, il est à noter qu'à la suite de départ au sein des services du CCAS et de la Commune, les services ont été réorganisés et la commune a davantage recruté de personnel que le CCAS- L'évolution des charges de personnel se présente comme suit sur les 3 dernières années.

Chap. 012 Charges de personnel	2007	2008	2009 (Prévision)
commune	572 125	644 080	724 700
<i>variation/n-1</i>		12,58%	12,52%
ccas	142 376	134 002	97 900
<i>variation/n-1</i>		-5,88%	-26,94%
TOTAL	714 501	778 082	822 600
<i>variation/n-1</i>		8,90%	5,72%
Chap. 013 atténuation de charges Remb. sur frais de personnel	2007	2008	2009 (Prévision)
Remb Sofcap	16 107	8 456	54 310
Remb CNASEA		2 830	15 200
Remb SMACL	-	2 048	
total	16 107	13 334	69 510
Solde global à charge	698 394	764 748	753 090
Mise en place courant 2008 = Attribution Nouvelle Bonification Indiciaire + Régularisation paiement heures supplémentaires + recrutement Ingénieur PLU + 2 agents en contrat CAE + adjoint animation temps périscolaire cantine			

- une subvention d'équilibre a également été versée au CCAS pour la somme de 48 100 €.

Section d'investissement : ont été portées en « reste à réaliser » les crédits non consommés correspondants aux soldes des chantiers engagés, tant en recettes (subventions) qu'en dépenses et concernant l'église de Puch, la toiture de la Mairie, l'expertise des terrains de football et du petit matériel d'équipement, le diagnostic pollution des décharges brutes, l'aménagement paysager de bonard, du cimetière...).